

DE L'ANAES À LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La loi du 13 août 2004 entraîne la création de la Haute Autorité de Santé et, de fait, la disparition de l'ANAES telle que nous la connaissions.

Son nouveau statut d'autorité publique indépendante à caractère scientifique et dotée de la personnalité morale, lui confère plus d'autonomie. Ses missions sont élargies :

- ◆ Procéder à l'évaluation périodique du service attendu des produits, actes ou prestations de santé et du service qu'ils rendent et contribuer par ses avis à l'élaboration des décisions de remboursement par l'assurance maladie.
- ◆ Elaborer les guides de bon usage des soins ou les recommandations de bonnes pratiques, procéder à leur diffusion et contribuer à l'information des professionnels de santé et du public dans ces domaines.
- ◆ Etablir et mettre en œuvre des procédures d'évaluation des pratiques professionnelles et d'accréditation des professionnels et des équipes médicales.
- ◆ Etablir et mettre en œuvre les procédures de certification des établissements de santé.
- ◆ Participer au développement de l'évaluation de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population par le système de santé.

Autre « nouveauté », l'accréditation des établissements de santé devient dans le texte la « certification », le premier terme étant désormais réservé à une procédure destinée aux médecins. Ce changement, spectaculaire au premier abord, ne change en rien la procédure qui reste celle que nous avons connue.

INFORMATIONS

Le nouveau guide d'évaluation « Réseaux de santé » est téléchargeable sur le site : www.anaes.fr rubrique *publications*.

GLOSSAIRE & SIGLES

APD	Allocation Personnes Dépendantes
ARH	Agence Régionale d'Hospitalisation
CAM	Comptabilité Analytique Médicalisée
CAMSP	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CMEE	Centre Médical et Educatif de l'Enfance
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
COPERNIC	Logiciel comptable
CROS	Comité Régional d'Organisation Sanitaire
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle
CSRE	Centre de Soins, de Rééducation et d'Education
DDASS	Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FMES	Fonds Modernisation des Etablissements Sanitaires
FNA	Fond National d'Adaptation
GDP	Logiciel de paie
GHM	Groupe Homogène des Malades
GHS	Groupe Homogène de Séjour
HAD	Hospitalisation A Domicile
IEM	Institut Education Motrice
IME	Institut Médico Educatif
IR	Institut de Rééducation
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MCO	Maladie Chirurgie Obstétrique
MECSS	Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire Spécialisé
ONDAM	Objectifs National Des Dépenses Assurance Maladie
PAD	Personnes Agées Dépendantes
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMSI	Projet de Médicalisation du Système Informatique
PSPH	Participation au Service Public Hospitalier
RF	Rééducation Fonctionnelle
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour personnes Adultes Handicapées
SDSI	Schéma Directeur du Système d'Information (Schéma Directeur Stratégie Informatique)
SESSAD	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
SHON	Surface Hors Oeuvre Nette
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
SSR	Soins de Suites et de Réadaptation
UEROS	Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et/ou professionnelle
UGECAM	Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
URCAM	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie



LA LETTRE N° 18 - SEPTEMBRE 2005

Directeur de la Publication : Bertrand PICARD
 Ont participé à la rédaction : Marylène SCHIMMENTI (Clinique du Mas de Rochet),
 Florence BLANCARD, Christine GUEY (Siège).
 Réalisation : JCB Design Graphic

la Lettre

SOMMAIRE

Page 1

EDITO

De Michel DOZ
 Président du Conseil

Pages 2 & 3

LAVIE DES ÉTABLISSEMENTS

- Le nouveau Conseil de l'UGECAM LR & MP
 - « Rien ne se perd, tout change, tout évolue, tout se transforme... »

Page 4

ACCREDITATION

ET QUALITÉ

De l'ANAES à la Haute autorité de Santé

INFORMATIONS

GÉNÉRALES

SUR L'INSTITUTION

- Glossaire des sigles
 - Ours



EDITO



La réforme de l'Assurance Maladie et les hésitations du gouvernement ont provoqué de façon anarchique la suspension du fonctionnement des conseils d'administration des UGECAM. Le nouveau conseil de notre Union a été mis en place lors de la première réunion le 12 avril 2005. Le 12 mai 2005, il définissait son organisation et son mode de fonctionnement.

La réforme et les nouveaux statuts des UGECAM fixent les champs de compétence des conseils et le rôle des directeurs et de ses services. La suppression du terme « administration » suivant le mot « conseil » est significative du partage des missions.

Le conseil n'a plus de rôle de suivi administratif mais voit son action d'orientation confirmée et renforcée, au-delà des décisions même, par le contrôle de leur mise en place. Pour assumer ses fonctions et répondre au mieux à la mission définie par le législateur mais aussi pour que son action et sa réflexion soient au plus près des établissements et des usagers, le conseil a créé 8 commissions. Leur dénomination reflète la fonction de chacune d'elles :

- 6 Commissions de Suivi des Etablissements (CSE). Chacune d'elles aura en charge le suivi d'un, voire de deux établissements ;
- 1 Commission Immobilière ;
- 1 Commission « Relation avec les Usagers » avec pour mission de définir la communication vers les usagers, la qualité du service rendu, etc.

Le conseil sera ainsi au cœur de la vie des établissements et plus près des usagers pour prendre les décisions en matière d'orientation des projets d'activité afin de rester en adéquation avec l'évolution des besoins de santé de notre société. Le rôle des conseillers, même s'ils sont moins impliqués dans le fonctionnement quotidien de l'Union, n'en demeure pas moins déterminant dans le devenir de nos entités et dans les relations extérieures.

Aujourd'hui, on peut mesurer toute la pertinence du travail du précédent conseil et la justesse de sa réflexion et de ses décisions, même si pour certains établissements, des réajustements seront peut-être nécessaires. En effet, le conseil a travaillé avec un manque évident d'indicateurs et dans un environnement soumis aux variations politiques.

Le nouveau conseil va s'employer à mettre en application les orientations définies par son prédécesseur, à faire aboutir les demandes d'agréments et d'autorisations grâce aux rôles que remplissent ses membres dans les différentes instances, et à soutenir ainsi l'action des directeurs dans le développement de leurs structures. Le conseil se doit de prévoir l'évolution de nos secteurs d'activité à moyen terme voire à long terme, même si cette définition ne doit pas être synonyme de situation figée et non évolutive.

C'est dans cette perspective que le conseil souhaite aider les établissements et leur permettre de se diversifier, se développer afin de sortir des tailles critiques qui les mettent en difficulté à chaque turbulence du secteur, et répondre au mieux à l'évolution des besoins et nouvelles attentes de notre société.

Michel DOZ, *Président du Conseil*

LE NOUVEAU CONSEIL DE L'UGECAM LR & MP

Après le renouvellement des Conseils d'URCAM et de CPAM durant le premier trimestre 2005, c'est au tour des UGECAM de mettre en place leur nouveau Conseil.

En effet, rappelons le, les 18 membres sont désignés parmi les Conseillers des CRAM et CPAM des deux régions administratives, toutes adhérentes à l'Union.

Nommés par arrêté préfectoral du 4 avril 2005, l'installation du nouveau Conseil a eu lieu le 12 avril dernier, en présence de M. Gilles SCHAPIRA, Directeur Régional de la DRASS de Languedoc-Roussillon.



De gauche à droite : Régis RAMI, 3^{ème} Vice-Président - Jean-Marc THOUVENOT, 1^{er} Vice-Président Michel DOZ, Président - Claude SALLES, 2^{ème} Vice-Président



TITULAIRES :

M. Jean-Jacques LAGUENS	CGT
M. Serge OLIVA	CGT
M. Michel DOZ	CFDT
M. Gérard MAJENTI	CFDT
M. Marc ETIENNE	CGT-FO
M. Bernard GIUSTI	CGT-FO
M. Patrick PACALY	CFTC
M. Bernard VINCENT	CFE-CGC
M. Jean-Marc THOUVENOT	MEDEF
Mme Brigitte TORRES	MEDEF
M. Jean-Pierre PAILHOL	MEDEF
M. Jacques ARGOUNES	MEDEF
Mme Nathalie LATREMOLIERE	CGPME
Mme Marie-France JUANICO	CGPME
M. Claude SALLES	UPA
M. Marcel REYNARD	PA
M. Jacques BARTHES	FNMF
M. Régis RAMI	FNMF

SUPPLEANTS :

Mme Eliane MAFFRE	CGT
M. Alain BONNEFOI	CGT
M. Patrice COUDERC	CFDT
Mme Evelyne COULOUMA	CFDT
M. Christian BONET	CGT-FO
M. Gérard OMER	CGT-FO
Mme Gisèle GONZALEZ	CFTC
M. Bernard MARCY	CFE-CGC
Mme Estelle BAREILLE-LAUS	MEDEF
M. Marc PHALIPPOU	MEDEF
M. Patrick DUPONT	MEDEF
M. Pierre Michel GACHET	MEDEF
M. Bernard LATAPIE	CGPME
M. Philippe PASTOR	CGPME
M. Ariès VALERO	UPA
M. Jean CROS	UPA
Mme Nathalie SALESSES	FNMF
M. Régis VERHAEGHE	FNMF

Siègeront également, en tant que Conseiller, à voix consultative, nos Représentants du Personnel – Collège « Cadres » et « Employés », désignés par le Personnel lors de l'élection de 10 mars 2005 :

TITULAIRES :

M. Loïc DESCAMPS	CGT
M. Bernard CASTANIE	CGT
M. Frédéric ZULIAN	CGT

SUPPLEANTS :

M. Daniel POIRIER	CGT
Mme Evelyne MOISSET	CGT
Mme Josie BEDEL	CGT

“ RIEN NE SE PERD, TOUT CHANGE, TOUT EVOLUE, TOUT SE TRANSFORME “... À L'UGECAM LR & MP AUSSI ! *

Il n'est pas un numéro de ce journal où nous n'ayons témoigné, les uns et les autres, de ce phénomène constant qui illustre les perpétuels changements qui caractérisent la vie des établissements. Ainsi, nous avons parlé :

- des projets qui, toujours, galvanisent l'action dans toutes les structures et à tous les niveaux, de l'accréditation / certification au dispositif d'évaluation du personnel,
- de l'évolution du contexte réglementaire qui nous régit, des lois relatives au secteur médico social de 2002, au changement de système de tarification dans le sanitaire, en passant par la réforme de la Sécurité Sociale d'août 2004 et ses effets ...
- de l'évolution du contexte social et conventionnel, de la mise en place de la RTT en 2001/2002, à la « nouvelle classification » du 30 novembre 2004 appliquée au 1^{er} février 2005,
- du renouvellement des instances, qu'il s'agisse d'instance « politique » telle que le Conseil de l'UGECAM LR & MP en avril 2005 ou des instances de représentation des salariés comme les Comités d'Etablissements/Délégués du Personnel et Comités Centraux d'Entreprises.

La période estivale a aussi vu se concrétiser des projets dont on parlait parfois depuis longtemps :

- ◆ le terrain de la Tour du Crieu en Ariège a pu être acheté finalement après la déclaration d'utilité publique et le concours d'architectes sera lancé dès la fin de l'été pour construire l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP anciennement désigné Institut de Rééducation – IR) ;

- ◆ le 30 juin dernier a été versé pour la troisième année, une prime d'intéressement dont le montant correspond pour partie à l'atteinte - à hauteur de 70 % - d'objectifs locaux et spécifiques à l'Union ;

- ◆ le complexe médico-social pour

enfants à Béziers se concrétise de plus en plus. Le chantier de construction a été préparé durant l'été et démarrera dès la rentrée, « la pose de la 1^{ère} pierre » intervenant dans la première quinzaine d'octobre.

Sur le plan de l'activité, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) agréé par le Préfet de Région dès juillet 2001, n'a connu un début de financement qu'en 2004. Un arrêté d'extension finance 20 places supplémentaires dès le 1^{er} octobre prochain en même temps que la création d'un Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) pour déficients intellectuels et troubles du comportement est obtenue et financée dès la rentrée 2005. En urgence, le Conseil a voté le budget, la CNAMTS a débloqué 91 000 € d'investissements et la Direction de l'établissement a procédé aux recrutements pour que tout puisse être opérationnel dans les temps.

- ◆ Enfin, un arbitrage au niveau de la CNAMTS a permis d'arrêter les contours du projet immobilier en ce qui concerne le CMEE Fontcaude consistant en la réhabilitation complète du bâtiment et la construction sur le site d'un nouveau bâtiment dédié aux locaux à sommeil.

Tout est en mouvement, tout change tout le temps.

Il en va de même avec les personnes.



Certains s'en sont allés ou s'apprentent à le faire après avoir consacré à l'Union du temps (pour certains cela se chiffre en dizaine d'années !), de l'énergie, de la sueur Et peut être aussi quelques larmes.

Je ne peux malheureusement pas citer tout le monde, mais je voudrais néanmoins saluer ici Alain POINCHEVAL qui a tenu la barre des Escaldes, quels que soient les éléments, pendant 20 ans, et qui va se consacrer à partir du 1^{er} octobre 2005, à l'Art tout court et,

plus généralement à l'art de vivre, dans le cadre d'une retraite méritée.

Je tiens à remercier Yves BOUVIER, Agent comptable, qui a quitté l'organisme le 1^{er} juin pour s'en aller relever d'autres défis professionnels dans une île lointaine sous le vent, où sa truculence, sa pugnacité, son ouverture d'esprit et son sens de l'humour marqueront d'autres mémoires et d'autres pratiques, n'en doutons pas.

Bien sûr, j'ai aussi une pensée pour ceux qui nous ont prématurément quitté et dont on regrette l'absence...

Mais déjà de nouvelles énergies s'annoncent et le mouvement perpétuel reprend !

Danielle GILLES arrive en novembre pour succéder au Directeur du Centre les Escaldes.

Elle arrive de la région Nantaise où elle dirige encore, pour quelques temps, le centre « La Tourmaline » établissement de l'UGECAM Bretagne – Pays de la Loire. Cet établissement sanitaire et médico-social est spécialisé d'une part, en réadaptation fonctionnelle et d'autre part, en rééducation professionnelle pour travailleurs reconnus handicapés. Elle a exercé depuis 1993, trois autres directions d'établissements de soins dans l'ouest de la France.

Son arrivée aux Escaldes correspond à l'initialisation de démarches nouvelles notamment le nouveau projet d'établissement et l'appropriation des axes d'orientations de l'audit validé par l'Union.

De même, un nouvel agent comptable rejoindra la Direction de l'organisme avant la fin de l'année.

Quoi qu'il soit, il découvrira chez nous un véritable « monde à part » parmi les organismes de Sécurité Sociale. Un monde en perpétuelle révolution et changement mais qui œuvre, au-delà des hommes et malgré les difficultés, à la pérennité et à l'excellence des établissements de l'Assurance Maladie.

Bertrand PICARD,
Directeur Général

* Libre adaptation de la célèbre citation de Lavoisier « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (1773)